

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-136

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	<i>Délibération</i>
	Direction des relations internationales	<i>N° 2020-136</i>

Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2019-2021- Subventions pour des actions spécifiques de coopération décentralisée - Décision - Autorisation

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi Oudin-Santini (dispositions définies dans l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales) et conformément à l'article 18 bis-6 du contrat de concession du Service public de l'eau potable de Bordeaux

er
Métropole, Suez affecte, par le biais de la Direction de l'eau de Bordeaux Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2013, une contribution annuelle de 200 000 €, actualisée chaque année, à la réalisation d'actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Cette contribution, versée par Suez Eau France à Bordeaux Métropole, est ensuite affectée par celle-ci à des projets de coopération et de solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Conformément à la délibération du 12 juillet 2019 (n°2019/480), le Conseil de Métropole a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution groupée sur 2 ans et demi, soit un montant total de 830 000 € pour 2019 à 2021 (somme tenant compte des reliquats des années précédentes), réparti en 4 enveloppes.

L'une de ces enveloppes, d'un montant total de 400 000 euros, est dédiée à des actions de coopération décentralisée de solidarité internationale dans le domaine de l'eau, avec les zones partenaires de Bordeaux Métropole et de ses villes membres, bénéficiant de l'Aide Publique au Développement (avec lesquelles elles ont un accord de coopération, ou de jumelage). 3 projets ont ainsi été retenus en 2019 sur cette base.

1) **Précédent appel à projets de coopération décentralisée (2016-2018) :**

Bordeaux Métropole avait souhaité affecter cette deuxième enveloppe au co-financement de 3 projets notamment :

- **Avec la Communauté urbaine de Douala, au Cameroun :**

L'objectif général de ce projet était de contribuer à l'amélioration de la couverture en eau potable et de la situation sanitaire des populations vulnérables installées dans le quartier de Makèpè Missokè à Douala.

Il s'agissait d'un premier co-financement en matière d'eau et d'assainissement entre les deux partenaires.

Il a consisté en la création, après une étude de faisabilité, d'un mini réseau d'Adduction d'eau potable (AEP) avec des bornes fontaines ouvertes aux populations, en la réalisation de toilettes modernes pour 3 centres de santé identifiés, en l'organisation (création et formation) de Comités de gestion pour assurer la pérennité des équipements et en la sensibilisation des populations aux règles d'hygiène et de salubrité.

Le montant total du projet s'élevait à 193 263 euros. Bordeaux Métropole l'a co-financé à hauteur de 100 000 euros (soit 51,74 %) et l'Agence de l'Eau Adour Garonne a co-financé à hauteur de 80 000 euros. La Communauté urbaine de Douala a participé à hauteur de 13 263, 06 euros.

- **Avec Purisima, Etat du Guanajuato, au Mexique :**

Ce projet était porté par un organisme décentralisé de la municipalité, le SAPAP (Sistema de Agua Potable, Alcantarillo y Saneamiento) de Purisima, dans l'Etat du Guanajuato. Il s'agissait de construire un système d'approvisionnement en eau potable dans les localités de « Rincon de la Pradera » et « Praderas de Cañada de Sotos », et de mettre en place un réseau d'assainissement collectif, pour les localités de « Cañada de Sotos », « Rincon de la pradera » et « Lomas de Buenavista ».

Ces localités étant éloignées de la zone urbaine, elles ne disposaient pas d'un réseau d'eau potable efficace qui desserve de manière continue ses habitants en eau, ou n'avaient pas de réseau d'égouts sanitaires pour la population.

Il est à noter qu'un diagnostic de participation et un diagnostic social avaient été effectués auprès des habitants afin de les sensibiliser aux bénéfices des travaux, accompagnés de campagnes portant sur l'hygiène et l'assainissement.

Le montant total du projet s'élevait à 760 581,72 euros. Bordeaux Métropole a co-financé à hauteur de 50 000 euros (soit 6,5% environ) et l'Agence de l'Eau Adour Garonne a co-financé à hauteur de 50 000 euros également. Les autorités locales et le Ministère de développement social et humain, ainsi que l'organisme opérateur ont co-financé le reste du projet.

- **Avec Guanajuato, Etat du Guanajuato, au Mexique :**

Ce projet était porté également par un organisme décentralisé de la municipalité, le SIMAPAG (Sistema Municipal de Agua Potable y Alcantarillo de Guanajuato), de Guanajuato, Etat du Guanajuato. Il s'agissait de créer un système de télémétrie du réseau de distribution de l'eau.

L'objectif était d'assurer un service continu à la population et d'augmenter la couverture du réseau d'eau potable. Il s'agissait d'éviter ainsi les variations imprévues de l'approvisionnement, mais cela permet aussi la détection des problèmes (les coupures d'eau ou son gaspillage) au moment où ils se produisent, et donc d'intervenir rapidement.

Le projet comprenait la formation du personnel travaillant dans le département du réseau de distribution, au fonctionnement et à l'entretien des vannes de régulation, aux compteurs de débit électromagnétique et au système enregistreur de données. Bordeaux Métropole a favorisé autant que possible par la suite les échanges avec le centre de télécontrôle de Ramsès (**Régulation de l'Assainissement par Mesures et Supervision des Equipements et Stations**) **et surtout, le site Ausone.**

Le montant total du projet s'élevait à 98 280 euros. Bordeaux Métropole a co-financé à hauteur de 59 950 euros (soit 61%) et Guanajuato à hauteur de 39 %.

2) Projets 2019-2021 proposés :

2-1. Adduction d'eau dans l'unité de neurochirurgie, à Hôpital Laquintinie de Douala, au Cameroun

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et l'efficacité des soins de santé, particulièrement en neurochirurgie, à travers l'accès à l'eau potable pour les agents de santé et les populations, de manière durable, Bordeaux Métropole souhaite participer au financement d'un réseau d'adduction d'eau dans cette unité de soins à l'hôpital Laquintinie.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la couverture en eau potable et de la situation sanitaire des populations vulnérables au sein de l'hôpital Laquintinie. Après une étude de faisabilité, il s'agira de réaliser un réseau d'adduction d'eau pour alimenter l'unité de soins de neurochirurgie et permettre ainsi la création de douches, toilettes, vidoires, auges, espaces de préparation, à la fois pour les praticiens et les jeunes patients, contribuer au mieux au bon déroulement des interventions et réduire le risque de mortalité.

Cela sera suivi par l'organisation de formations, animées entre autres par Téo Aquitaine, pour assurer la pérennité des équipements et garantir la sensibilisation des populations aux règles d'hygiène et de salubrité.

Le montant total de ce projet s'élève à 125 000 euros.

2-2. Amélioration de la qualité et des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans une rue principale de la zone industrielle de Ramallah, en Cisjordanie

Le projet vise à développer le statut environnemental de la zone industrielle de Ramallah, en particulier parce que différentes usines et ateliers sont impactés par la contamination de la zone, causée par de fréquentes inondations d'eaux usées. L'objectif est que les conduites d'eau potable soient protégées de la corrosion, et donc de la contamination. En changeant les anciennes conduites d'eaux usées d'Asbestos, les conduites d'eau potable seront également vérifiées, et certaines pourront être remplacées.

Ce projet est avant tout essentiel pour la santé des travailleurs de la région, car il garantira une eau saine, une fois que les conduites d'eau ne fuiront plus en raison de la corrosion, que la zone et les routes seront également propres, en

l'absence de tout débordement d'égouts.

On supprime ainsi tout risque de salissures et de contamination potentielle des ouvriers, venant des rues vers l'intérieur des usines. Cela contribue à maintenir l'hygiène et à préserver de tout risque de contamination pouvant entraîner de plus graves conséquences s'il se propageait à travers les aliments et les boissons (produits et distribués dans tout le pays).

Le montant total de ce projet s'élève à 125 000 euros.

2-3. : Réalisation d'adduction d'eau dans un quartier périphérique de Bamako, au Mali

Le quartier de Magnambougou Concession Rurale, est un nouveau lotissement en Commune VI de Bamako, situé entre la RN6 et le fleuve Niger, Magnambougou et Missabougou. Il est situé sur des collines. Il ne dispose pas de réseau d'adduction d'eau potable.

La population de ce quartier doit donc se déplacer pour s'approvisionner en eau potable (transport des bidons de 20 litres, ou des fûts de 200 litres dans les véhicules).

En termes d'infrastructures, le projet consiste en : la réalisation de forages « positifs » équipés de pompes alimentées par des panneaux solaires ; La construction d'un château d'eau métallique de 20 m³ sur une hauteur de 20 m ; La mise en place d'un réseau de 1 500 m en PVC ; L'installation de bornes fontaines publiques ; La mise à disposition de 25 systèmes d'assainissement autonome.

Par ailleurs, une campagne d'information et de sensibilisation des populations, pour un changement de comportement dans la gestion de l'assainissement, sera mise en oeuvre.

Le montant total de ce projet s'élève à 125 000 euros.

Tableau récapitulatif des projets et montants

Nom du porteur de projet Libellé du projet et montant total (en euros)	Co-financement de Bordeaux Métropole (en euros)	Autres co-financements (en euros)
Hôpital Laquintinie Adduction d'eau dans l'unité de neurochirurgie, à Hôpital Laquintinie de Douala, au Cameroun 125 000 Euros	50 000	Autofinancement du porteur de projet : 18 000 Téo Aquitaine : 2 000 Mécénat/entreprises : 30 000 Communauté urbaine de Douala : 4 000 Ressources valorisées sur place : 21 000
Ville de Ramallah Amélioration de la qualité et des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans une rue principale de la zone industrielle de Ramallah, en Cisjordanie 125 000 Euros	50 000	Autofinancement du porteur de projet : 50 000 Partenaires privés (Coca, Hyundai, Star...) : 25 000
Ville de Bamako Réalisation d'adduction d'eau dans des quartiers périphériques de Bamako, au Mali 125 000 Euros	50 000	Autofinancement du porteur de projet : 2 500 Commune : 15 000 Autres subventions publiques : 51 250 Aide financière des autorités locales : 6 250
Total : 375 000 Euros	150 000	225 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

- **VU** les dispositions de l'article L.1615.1.1 du Code général des collectivités territoriales,
- **VU** l'article 18 bis du contrat de concession du service public de l'eau modifié selon l'avenant n°9 du 21 décembre 2012,
- **VU** les accords de coopération ou de jumelage signés entre :

- Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Douala, (et avec la ville de Bordeaux), renouvelé le 24 octobre 2019

- La ville de Bordeaux et la ville de Ramallah le 21 juin 2007

- La ville de Bordeaux et la ville de Bamako le 23 septembre 2009

- **VU** la délibération n°2019/480 du 12 juillet 2019 autorisant le co-financement par Bordeaux Métropole de projets portant sur l'eau et l'assainissement à l'international ;
- **VU** l'avis favorable émis par le Comité de sélection et de suivi restreint qui s'est tenu le 17 décembre 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole a décidé d'octroyer un budget, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, à 3 projets de portant sur l'eau et l'assainissement à l'international,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention :

- de 50 000 euros à l'hôpital Laquintinie de Douala, au Cameroun ;
- de 50 000 euros à la ville de Ramallah, en Cisjordanie ;
- de 50 000 euros à la ville de Bamako, au Mali.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions dont le modèle type est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée, ainsi que tout contrat entrant dans le cadre cette délibération ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2020 - chapitre 65 - article 657382 - fonction 732.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--